

214C0297
FR0000074148-OP040-A08

24 février 2014

Résultat de l'offre publique d'achat visant les titres de la société.

ASSYSTEM
(Euronext Paris)

- 1- Nyse Euronext Paris a fait connaître à l'Autorité des marchés financiers qu'à la date du 20 février 2014, date ultime fixée pour le dépôt par les intermédiaires financiers des ordres présentés à l'offre publique d'achat initiée par HDL Development¹ visant les actions, les bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (les « BSAARs ») et les obligations à option de remboursement en numéraire et/ou en actions nouvelles et/ou existantes (les « ORNANES ») de la société ASSYSTEM, elle a reçu en dépôt 5 182 742 actions ASSYSTEM, 405 408 BSAARs ASSYSTEM et 136 174 ORNANES ASSYSTEM.

Au total, HDL Development est susceptible de détenir 5 182 742 actions ASSYSTEM représentant autant de droits de vote, soit 26,67% du capital et au moins 24,53% des droits de vote de la société², 1 626 253 BSAARs ASSYSTEM représentant 56,19% des BSAARs en circulation³ et 136 174 ORNANES ASSYSTEM représentant 3,26% des ORNANES en circulation⁴.

Il est rappelé que certains actionnaires⁵ de la société se sont engagés, en application d'un accord d'investissement signé le 28 octobre 2013, à apporter à l'initiateur en nature, sur la base du prix de l'offre, 5 638 475 actions ASSYSTEM, représentant 29,02%² du capital de la société et 998 248 BSAARs ASSYSTEM, représentant 34,49% des BSAARs en circulation³, sous réserve de la réalisation de la condition suspensive du succès de l'offre (cf. infra sur la condition minimale).

Par conséquent, l'initiateur est susceptible de détenir 10 821 217 actions ASSYSTEM représentant autant de droits de vote, soit 55,69% du capital et au moins 51,21% des droits de vote de la société², 2 624 601 BSAARs ASSYSTEM représentant 90,69% des BSAARs en circulation³ et 136 174 ORNANES ASSYSTEM représentant 3,26% des ORNANES en circulation⁴.

La condition minimale fixée par l'initiateur – à savoir l'obtention à l'issue de l'offre d'au moins **50% du capital et des droits de vote de la société sur une base diluée** – est satisfaite^{6&7}. **L'offre a donc une suite positive.**

¹ Société contrôlée à hauteur de 100% par la société HDL, elle-même contrôlée à 73,01% par Monsieur Dominique Louis, président du directoire de la société ASSYSTEM, 20,25% par la société Salvepar, 3,37% par le fonds Tikehau Capital Partners et 3,37% par le fonds Tikehau Preferred Capital.

² Sur la base d'un capital composé de 19 431 368 actions représentant au plus 21 130 964 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général

³ Sur la base d'un nombre total de 2 894 161 BSAARs en circulation.

⁴ Sur la base d'un nombre total de 4 181 818 ORNANES en circulation.

⁵ Messieurs Michel Combes, Gérard Brescon et David Bradley et les sociétés HDL, CEFID, EEC et H2DA qui sont contrôlées par Monsieur Dominique Louis.

⁶ Il est précisé que ce seuil est calculé de la manière suivante :

(a) au numérateur (i) toutes les actions de la société apportées à l'offre, (ii) toutes les actions de la société apportées en nature à l'initiateur par Monsieur Dominique Louis et les sociétés HDL, CEFID, EEC et H2DA, (iii) toutes les actions de la société susceptibles d'être émises du fait de l'exercice des BSAARs détenus par l'initiateur au jour du règlement-livraison

- 2- Il est par ailleurs précisé que le coupon couru par ORNANE, défini comme le coupon calculé au prorata du nombre de jours écoulés entre la dernière date de détachement du coupon, (soit le 1^{er} janvier 2014), et la date de règlement-livraison des ORNANES (prévue le 27 février 2014 dans le cadre de la présente offre) a été fixé à 0,14 €, (soit un prix d'offre par ORNANE (coupon couru inclus) de 23,64 €).
- 3- Le règlement-livraison de l'offre interviendra selon le calendrier communiqué par Nyse Euronext Paris.

Une publication ultérieure précisera les dates et la durée de la réouverture de l'offre conformément aux dispositions de l'article 232-4 du règlement général.

-
- de l'offre, y compris toutes les actions de la société susceptibles d'être émises du fait de l'exercice des BSAARs apportés en nature à l'initiateur par Monsieur Dominique Louis et les sociétés HDL, CEFID, EEC et H2DA et (iv) toutes les autres actions de la société qui seraient détenues par l'initiateur au jour de la clôture de l'offre ; et
- (b) au dénominateur (i) toutes les actions émises par la société et (ii) toutes les actions susceptibles d'être émises du fait de l'exercice de l'ensemble des BSAARs en circulation

⁷ En application de la définition du seuil de réussite explicitée ci-dessus, l'initiateur détient 13 445 818 actions ASSYSTEM représentant autant de droits de vote dont (i) 5 182 742 actions apportées à l'offre, (ii) 5 546 475 actions apportées en nature à l'initiateur par Monsieur Dominique Louis et les sociétés HDL, CEFID, EEC et H2DA, (iii) 2 624 601 actions susceptibles d'être émises du fait de l'exercice des BSAARs détenus par l'initiateur au jour du règlement-livraison et (iv) 92 000 actions apportées en nature à l'initiateur par Messieurs Michel Combes, Gérard Brescon et David Bradley, soit 60,23% du capital et au moins 55,97% des droits de vote de la société, sur la base d'un nombre d'actions de 22 325 529 actions (dont 2 894 161 actions susceptibles d'être émises du fait de l'exercice des BSAARs en circulation) représentant au plus 24 025 125 droits de vote.